quent discours de l'honorable préopinant il ne conviendrait pas que je demande l'attention de la Chambre plus que quelques minutes. Je désire parler sur deux points, le premier concernant la question de la forte récolte et la prospérité dont jouit le Canada. Il est très vrai, comme sir Charles Gordon l'a dit, que cette année a peut-être été la plus prospère au point de vue financier que le Canada ait jamais connue, et que cela est dû à la récolte abondante et aux travaux et entreprises des producteurs de matières premières. L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) a posé la question autrement lorsqu'il a dit que les cultivateurs eux-mêmes n'étaient pas prospères et n'avaient pas eu la part qui leur revenait de cette prospérité que l'on dit abondante au Canada. Il faudrait retracer ce mal à sa source. Ceux qui s'occupent d'exploitation agricole savent très bien que lorsqu'ils ont fini leur travaux et moissonné leurs récoltes, tout particulier et toute compagnie qui manutentionnent leurs produits le font en régie intéressée. La compagnie d'élévateurs demande tant et ajoute son profit; que le grain soit du n° 1, n° 2 ou n° 6, la compagnie de chemin de fer demande le même tarif, qui est aussi calculé en régie intéressée. Ce qui fait que le producteur de la matière première recoit ce qui reste, que cette somme suffise ou non à payer le coût de revient.

Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus pitoyable à ce sujet que ce que j'ai vu dans la Colombie-Anglaise, cette année. Je suis allé dans cette province dans le but exprès de connaître les conditions dans les régions de Vernon et d'Okanagan, et je regrette que l'honorable député de Yale (M. Sterling) ne soit pas présent. Je n'y ai vu aucune prospérité abondante; quelques-uns des pomiculteurs étaient dans un état voisin de la misère. Lorsque j'ai discuté la question avec la British Columbia Fruit Growers' Association, les expéditeurs et autres personnes intéressées, les raisons me parurent bien évidentes. Chaque personne interrogée m'a dit qu'elle faisait son commerce en régie intéressée; les expéditeurs suivaient aussi cette règle; les chemins de fer avaient leur tarif à 37c. ½ par boîte, et, après déduction du coût total, le producteur de la matière première recevait ce qui restait. De la somme de \$1.50, produit de la vente d'une boîte de pommes, le producteur n'a reçu que 40c, et dans certains cas, il cultivait les pommes, les apportait à l'expéditeur, et lorsqu'il apprenait le produit de la vente il découvrait qu'il avait à payer quelqu'un pour avoir le privilège de cultiver, c'est-àdire qu'il recevait une facture à l'encre rouge lui disant qu'il devait de l'argent à quelqu'un pour avoir cultivé ces pommes. Nous voyons donc que le pays est prospère de façon générale mais que les producteurs de matière première n'ont pas toute leur part de cette prospérité, et qu'il faudra faire face à cet état de choses soit par la coopération entre les producteurs, comme les Fermiers unis de l'Alberta essayent de le faire avec leur syndicat de blé, ou par l'assistance du gouvernement qui pourrait soulager le producteur de quelques-unes des charges qu'il porte dans le moment.

La question suivante que je désire discuter concerne le ministre des Postes (M. Veniot) que je désire féliciter pour avoir inauguré un service postal aérien dans l'Ouest du Canada. J'espère que cela aboutira à un service permanent entre Winnipeg et Calgary. Au nom des facteurs, à qui j'ai promis d'en parler ici, je remercie le ministre des Postes d'avoir insisté, malgré l'avis contraire du directeur de la poste à Calgary, pour que ces hommes aient un camion pour le transport de leurs colis et ne soient pas chargés comme des bêtes de somme. Ils lui sont reconnaissants de cette faveur.

Je passe maintenant à la question de l'immigration. A ce sujet, j'aurai quelques mots qui ne seront pas flatteurs pour mon ami le ministre de l'Immigration (M. Forke). Bien que je l'aime beaucoup, j'aime encore plus le Canada que le parti conservateur, le parti libéral ou le ministre lui-même. Je suis heureux de lire dans les journaux que l'on va abroger le 31 mai l'entente en vigueur avec les chemins de fer. Je ne suis pas certain de l'authenticité de cette nouvelle. Si je fais erreur, mon honorable ami pourra me reprendre, mais cette entente devrait être abrogée immédiatement. A mon avis et après quelques mois de rapports avec eux, je pense que les chemins de fer dirigent le ministère de l'Immigration; ils semblent décider qui sera admis au pays ou qui en sera renvoyé. J'ai à la main des télégrammes des chemins de fer et du ministère, où les compagnies de chemin de fer lancent un défi au Gouvernement et refusent d'obéir à un ordre du département de l'Immigration. Le 2 octobre dernier, nous avions un certain nombre de moissonneurs à Calgary et nous avons dû recueillir des souscriptions et donner des concerts afin de soulager de notre mieux la misère de ces hommes. Je soumis leur cas au ministère de l'Immigration qui me répondit par le télégramme suivant:

En réponse à votre communication d'aujourd'hui, que les moissonneurs s'adressent à l'agent local de la compagnie qui les a emmenés. La question se trouvera réglée.

En d'autres termes, les moissonneurs, venus par les Chemins de fer nationaux devaient demander à ces chemins de fer de les rapatrier,